

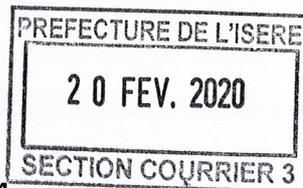


ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 février 2020

DELIBERATION N° 2020/004



L'an deux mille vingt, le 17 février, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 12 février 2020, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :** Denis ROUX, Didier CUSTOT, Aldo CARBONARI, Gisèle FRIER, Christian BERTHIER, Elisabeth VEZZU, Carol FORCHERON, Jean-Marie CAMACHO, Sandrine SCOLARI, Eve PALACIOS, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN

**ABSENTS AYANT  
DONNE POUVOIR :** Marie-Agnès SUCHEL à Aldo CARBONARI, Alain CHARBIT à Christian BERTHIER, Nelly JANIN-QUERCIA à Jacques HAIRABEDIAN

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers Présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 15

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elisabeth VEZZU a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2020**

Monsieur Denis ROUX, Maire, propose l'approbation du procès verbal rendu du Conseil municipal du 10/02/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2020/004 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DE L'ISERE AU TITRE DU PROGRAMME DE LA DSIL 2020 POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TAUX LE PLUS ELEVE POUR LA RENOVATION DES COURTS DE TENNIS EXTERIEURS**

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

**RAPPELLE** l'attention de la commune au développement du sport pour tous, à la vitalité des clubs sportifs, et donc le souci constant de l'entretien des équipements sportifs municipaux ;

**EXPLIQUE** que les terrains de tennis de la commune nécessitent une rénovation.

**EXPLIQUE** que l'Etat propose une aide pour les projets d'investissement des communes au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), et qu'une circulaire du Préfet de l'Isère en date du 30 janvier 2020 précise les modalités d'attribution de cette subvention, et notamment la date limite de dépôt des dossiers fixée au 13 mars 2020,

**PROPOSE DE SOLLICITER** la Préfecture de l'Isère au titre de la DSIL 2020 pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé, pour la rénovation des courts de tennis, dont l'avant-projet et le dispositif de financement prévisionnels s'établissent ainsi :

- Montant estimatif des travaux subventionnables	100 000.00 € HT
- Subvention demandée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes	25 000.00 € HT
- Subvention demandée au titre de la DSIL 2020	25 000.00 € HT
- Autofinancement	50 000.00 € HT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du programme de la DSIL 2020 et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 20/02/2020  
Reçu en préfecture le : 20/02/2020  
Exécutoire le : 20/02/2020

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 18/02/2020  
Le Maire  
Denis ROUX

